

nuisibles à l'Eglise, n'ont fait que tirer les conclusions qui découlaient logiquement des faux principes admis par tel ou tel dans le passé. Avec un peu de critique on aurait reconnu la fausseté de ces principes et l'Eglise du Christ eut eu bien des adversaires de moins.

Bref, étudions bien la logique (dialectique et critique) et il ne sera nullement nécessaire de faire des thèses pour démontrer son utilité et sa nécessité.

F. A. B.

GALERIE CANADIENNE

PETITES NOTES BIOGRAPHIQUES.

(Pour l'Etudiant.)

SIR HECTOR LOUIS LANGEVIN

Elève et héritier de Sir G. E. Cartier, Sir Hector naquit à Québec en 1826. Il fit ses études classiques au séminaire de Québec, et ses études légales sous l'hon. A. N. Morin, ensuite sous Sir George Etienne Cartier. Admis au barreau en 1850, il était huit ans après, à l'élection de 1857-58, député du comté de Dorchester, puis membre du Conseil Exécutif du Canada de 1864 à 1867, comme Solliciteur-Général et Maître-Général des Postes dans le ministère Macdonald-Cartier, le dernier cabinet qui ait existé sous l'Union des deux Canadas.

Au nombre des délégués provinciaux dans la célèbre Conférence qui jeta les bases de la confédération du Canada, de 1864 à 1867, l'hon. H. L. Langevin fut nommé Secrétaire d'Etat dans la première administration fédérale en 1867. De 1869 à 1873, il remplit le poste de Ministre des Travaux Publics.

De 1867 à 1874 suivant le système du double mandat, l'hon. Langevin siégea alternativement à la Chambre des Communes et à l'Assemblée Législative de Québec.

Après avoir représenté Dorchester et Québec-Centre, il fut élu pour Charlevoix

en 1876; de nouveau ministre des Postes en 1878, Sir H. L. Langevin était en même temps réélu pour la ville des Trois-Rivières dont il tient encore le mandat. Il redevint Ministre des Travaux Publics en juin 1879.

Il fut créé Chevalier du Bain en 1868; chevalier, commandeur de l'Ordre papal de S. Grégoire-le-Grand en 1876, enfin chevalier commandeur de l'Ordre royal de S. Michel et S. George en 1881.

Au début de sa carrière, il fut tour à tour, éditeur de diverses publications littéraires, politiques et légales, entr'autres, les *Mélanges Religieux*, de Montréal, et le *Courrier du Canada*, à Québec.

Sa gloire est d'avoir été l'un des pères de la Confédération Canadienne, et aussi de figurer aujourd'hui comme le plus ancien homme d'Etat canadien-français.

Sir Hector est de plus un travailleur, un travailleur acharné.

Il est par excellence homme de bureau, homme d'administration. Ses adversaires mêmes, sur ce point, sont obligés de lui rendre justice.

Sir Hector n'oublie pas les siens, c'est dans son département que l'on trouve plus de canadiens-français.

J. H. CHARLAND.

QUESTION

Monsieur le Rédacteur de l'*Etudiant*, pouvons-nous jouer dans une séance à X*** la comédie de Dancourt intitulée : *Divorçons-nous* ?

RÉPONSE. Si la polygamie n'est pas en honneur à X***, ne jouez pas la dite comédie. Cette pièce parle trop légèrement d'une chose sacrée, l'indissolubilité du mariage, de plus elle prêche indirectement la morale de l'utilité à l'encontre de celle du devoir; de fait, les deux héros restent, chacun, avec leur épouse respective, non parce qu'ils le doivent en vertu d'un droit supérieur, mais parce qu'après tout ils s'en trouvent bien.

F. A. B.